

Perpignan: le tribunal administratif suspend la préemption du monastère de Sainte Claire...

L'Indépendant 15/12/2021

Perpignan : le tribunal administratif suspend la préemption du monastère de Sainte Claire par la mairie



Le 23 octobre dernier, la Bressola avait mobilisé dans les rues de Perpignan pour la construction du collège-lycée au monastère des Clarisses. L'Indépendant

[Perpignan, Flash News, Louis Aliot](#)

Publié le 15/12/2021 à 18:50 , mis à jour à 19:05

Dans le bras de fer opposant depuis cet automne la Ville de Perpignan à l'association la Bressola, qui se disputent le rachat du couvent des Clarisses, implanté au Vernet, le tribunal administratif de Montpellier a tranché en première instance. Une décision rendue ce mardi 14 décembre, en faveur de la création du groupe scolaire franco-catalan.

Le projet d'un nouvel établissement scolaire catalan, composé d'un collège et d'un lycée, pourrait finalement bel et bien voir le jour sur le site perpignanais du monastère de Sainte Claire, selon le propre vœu de la Bressola.

Saisi d'une requête en référé déposée par l'association catalaniste, le tribunal administratif de Montpellier a en effet rendu son jugement ce mardi 14

décembre 2021, ordonnant la suspension de la préemption exercée par la mairie de Perpignan. Un droit que la municipalité avait fait jouer le 28 septembre dernier pour *"sauvegarder le patrimoine bâti du couvent de Sainte Claire présentant, au-delà de son caractère religieux, un intérêt pour l'histoire de l'architecture en France ainsi qu'un intérêt touristique et de développement économique"*.

L'argument avait fait sursauter la Bressola qui avait déjà signé un compromis de vente en date du 6 août 2021, s'engageant à acheter l'immeuble et à réaliser des travaux de réaménagement intérieur des lieux. *"Le cimetière sera conservé et inaccessible aux élèves, tandis que la dépouille d'Anne-Marie Antigo reposera à terme en la cathédrale Saint-Jean de Perpignan"*, avait assuré l'association arguant de surcroît de la validation du dossier par le rectorat de Montpellier favorable à la construction de ce futur centre au financement acquis

"Nous sommes satisfaits de la décision du tribunal, nous demandons au Conseil municipal de Perpignan d'en prendre acte et de permettre le développement du projet de collège-lycée in situ", s'est ainsi félicitée la Bressola à la lecture du jugement. Un arrêt contre lequel la Ville pourrait toutefois interjeter appel.

[Corine Sabouraud](#)